

30 JUIN 2023

Rapport financier semestriel

Sommaire

- 3 // États financiers au 30 juin 2023
 - 5 // Commentaires sur
les résultats semestriels 2023
 - 8 // Structure et gouvernance
 - 9 // Actionnariat et
déclarations de transparence
 - 10 // Annexe – règles d'évaluation
-

États financiers statutaires

Bilan de Whitestone Group			
	CODES	31/12/2022	30/06/2023
ACTIF		15.871.474	14.966.404
Frais d'établissement	20	0	0
Immobilisations incorporelles	21	44.541	37.805
Immobilisations corporelles	22/27	188.901	212.647
Immobilisations financières	28	11.116.061	11.248.211
Actifs immobilisés		11.349.503	11.498.663
Créances à plus d'un an		0	0
Stocks et commandes en cours d'exécution	3	0	0
Créances à un an au plus	40/41	93.331	80.346
Placements de trésorerie	50/53	3.061.941	1.146.941
Valeurs disponibles	54/58	1.355.370	2.203.937
Comptes de régularisation	490/491	11.329	36.517
Actifs circulants		4.521.971	3.467.741
PASSIF		15.871.474	14.966.404
Capital et prime d'émission	10/11	15.677.944	15.677.944
Plus-value de réévaluation	12	0	0
Réserves	13	345.684	345.684
Bénéfice (Perte) reporté(e)	140/141	-1.046.913	-1.241.310
Subsides en capital	15	0	0
Avances aux associés sur la répartition de l'actif net	19	0	0
Total des capitaux propres		14.976.715	14.782.317
Dettes financières	17/49	0	0
Dettes commerciales	44	0	0
Acomptes reçus sur commandes	46	0	0
Autres dettes	47/48	0	0
Total des dettes à plus d'un an		0	0
Dettes à plus d'un an échéant dans l'année	42	0	0
Dettes financières	43	0	0
Dettes commerciales	44	31.187	167.492
Acomptes reçus sur commandes	45	9.614	13.451
Dettes fiscales, salariales et sociales	46	0	0
Autres dettes	47/48	853.144	3.144
Total des dettes à un an au plus		893.945	184.087
Comptes de régularisation	492/3	0	0

Compte de résultat de Whitestone Group

	CODES	30/06/2022	30/06/2023
Ventes et prestations	70/74	82.965	71.869
EBITDA		-353.521	-269.429
Amortissements et réduction de valeur	630	-21.381	-23.065
Provisions pour risques et charges	160/5	0	0
Résultat non récurrent		0	0
Résultat d'exploitation		-374.902	-292.494
Résultat financier		-53.096	101.191
Résultat avant impôts		-427.997	-191.303
Impôts et impôts différés	670/3	-70	-3.094
Résultat de l'exercice		-428.067	-194.397
Résultat à affecter		-428.067	-194.397
Résultat à affecter par action²		-0,19	-0,09

\\ Commentaires sur les résultats semestriels 2023

Whitestone Group SA est une holding basée à Lasne et cotée sur Euronext Growth Bruxelles (sous le ticker ROCK) qui prend des participations dans des PME pour les développer de manière profitable et responsable en y jouant le rôle d'actionnaire professionnel.

Son portefeuille est investi dans quatre secteurs – les services financiers, l'industrie, la technologie et l'environnement – permettant d'offrir une diversification à ses actionnaires.

Commentaires sur les résultats financiers statutaires au 30 juin 2023

Pour rappel, les comptes semestriels ne reprennent que les comptes sociaux de la société, les comptes consolidés n'étant publiés qu'une fois par an dans le rapport annuel.

Les trois niveaux de lecture des résultats sont l'EBITDA correspondant au résultat courant, le résultat financier et le résultat net.

L'EBITDA affiche une perte de 269 k€ dont 71 k€ de revenus liés à la facturation de services rendus à différentes participations ainsi que des frais généraux pour 340 k€.

Ce résultat courant est en ligne avec l'objectif de le maintenir à 2% de l'Actif Net Réévalué (ANR) sur une base annuelle, soit 1% sur une base semestrielle.

En ce qui concerne le résultat financier, il s'élève à 101 k€ et s'explique par un dividende de GFIN ainsi que par les intérêts des prêts liés aux immobilisations financières et aux placements de trésorerie. Il est important de souligner que la majorité des dividendes des investissements servent encore à rembourser les dettes d'acquisition et ne remontent donc pas jusqu'à la holding.

Le résultat net semestriel statutaire se solde par une perte de 194 k€, soit 9 centimes par action.

Le total de bilan s'élève à 15 M€ contre 16 M€ fin 2022. Cette diminution provient de la baisse de la trésorerie qui est passée de 4,4 M€ à 3,4 M€, y inclus 562 k€ d'actions propres. L'utilisation de ce million d'euros s'explique par

la libération de la deuxième tranche de l'augmentation de capital de Probiotic Group (650 k€ avec une diminution équivalente de la ligne « Autres Dettes »), la participation à la levée de fonds de Newtree Impact (100 k€), un prêt à une filiale et la perte opérationnelle sur la période.

A côté de la trésorerie, l'autre partie des actifs est constituée d'immobilisations financières d'une valeur globale de 11,2 M€, contre 11,1 M€ fin 2022, dont 2,1 M€ de prêts accordés à des filiales.

Le montant des fonds propres est proche du bas de bilan à 14,8 M€ car il n'y pas de dette financière au niveau de la holding.

Événements marquants depuis le 31 décembre 2022

\\ **Participation à la levée de fonds de Newtree Impact:** le 23 Janvier 2023, Newtree Impact a réalisé une augmentation de capital de 4,3 M€ auprès d'investisseurs, dont Whitestone Group à hauteur de 100 k€. Suite à cette opération, la participation est passée de 5,4% à 4,6%. Cette nouvelle levée de fonds va permettre à Newtree Impact de poursuivre ses investissements dans le secteur Agri/Food Tech avec un focus sur des entreprises innovantes qui ont pour objectif de réduire l'empreinte carbone de l'industrie agroalimentaire.

Événements marquants depuis le 30 juin 2023

\\ **Prise de participation minoritaire dans Battri:** Whitestone Group a participé à hauteur de 1 M€ à la première augmentation de capital (seed money) de la société Battri SAS avec d'autres investisseurs dont le groupe Managem actif dans le secteur des mines et de l'hydrométallurgie qui a joué le rôle de lead investor.

Battri est une entreprise fondée en 2022 basée en France qui est active dans le recyclage de batteries lithium-ion. Cette levée de fonds va lui permettre d'aménager son propre site pour recycler les batteries en les transformant en BlackMass. Cette poudre noire contient le graphite et les métaux essentiels tels que le lithium, le manganèse, le cobalt et le nickel contenus dans les batteries Li-ion.

La première usine sera située dans la région des Hauts-de-France où la construction de quatre giga factories a été annoncée. Ce site aura une capacité initiale de 6.000 tonnes, qui pourra être portée à 15.000 tonnes, et devrait être opérationnel au dernier trimestre 2024. Dans le but de pouvoir jouer le rôle d'actionnaire professionnel, Whitestone siègera au Conseil de Surveillance.

Point sur l'activité des participations :

Au cours du premier semestre 2023, l'activité est restée soutenue, tant au sein même de la holding que dans les participations.

A côté du suivi réguliers des participations, l'équipe de Lasne a analysé une série de dossiers d'investissement pour n'en réaliser qu'un seul, la société Batttri finalisé après le 30 juin. Un travail de fonds a été aussi lancé pour présenter le groupe sous toutes ses dimensions.

Du côté des participations de Whitestone Group, elles se sont globalement bien comportées malgré le contexte de ralentissement économique.

\\ **GFI(N)** Le premier semestre de 2023 s'est révélé moins volatile en ce qui concerne le prix de l'or, ce qui a normalisé les volumes par rapport à l'année record de 2022 qui avait bénéficié du contexte de la guerre en Ukraine. Malgré le contexte plus calme, GFI a réussi à augmenter son chiffre d'affaires et surtout son taux de marge brute par rapport à 2021 grâce à son positionnement de teneur de marché fiable et professionnel. Les initiatives de croissance organique portent leurs fruits comme en témoigne le succès du service de dépôt sécurisé GFI SAFE qui a franchi la barre des 700 kg en dépôt ou les ventes par internet qui affichent une croissance à deux chiffres suite aux diverses initiatives lancées en marketing digital. L'ouverture prochaine d'un bureau à Luxembourg-ville représente également un levier de développement, tout comme la création de GFI Switzerland SA. Notons également l'ouverture d'un bureau de représentation à Lasne (à côté de ceux de Whitestone) afin d'être plus proche des clients du Brabant Wallon notamment.

\\ **Iso-Tech et Atima** Le premier semestre 2023 a été une période record en termes de chiffre d'affaires pour ces deux participations dans le pôle industriel. Cette dynamique commerciale provient de clients existants mais également de nouveaux comme dans le secteur de l'aéronautique pour Atima. Le déménagement dans une nouvelle usine state-of-the art à Liège y a certainement contribué.

\\ **Freedelity** Malgré ce contexte difficile, les revenus de Freedelity affichent une progression à deux chiffres sur cette période. Néanmoins le résultat est resté stable du fait de l'augmentation des coûts de personnel (indexation et recrutements). Avec la plus grande base de données en Belgique (7,4 millions de personnes), l'offre en data quality est devenue incontournable pour toute organisation souhaitant mettre à jour leur fichier clients ou donateurs dans le cas des ASBL. La société a déménagé dans de nouveaux bureaux, toujours à Nivelles, qui offriront un meilleur cadre de travail à la quinzaine de collaborateurs.

\\ **Whitestone Partners et European Capital Partners** L'activité Asset Management a continué à se développer malgré les incertitudes qui pèsent sur les marchés financiers. Grâce à l'arrivée de nouveaux gestionnaires, ECP a enregistré une augmentation de 300 M€ des actifs sous gestion dans son activité Wealth Management pour porter le total de ses encours sous gestion et administration à 1,4 milliard.

\\ **EMAsphere** Cette scale-up basée à Louvain-la-Neuve a fêté ses 10 ans et les fondateurs en ont profité pour passer la main à une nouvelle génération de trentenaires, tout en restant toujours actifs. C'est ainsi que le responsable commercial de la Flandre, Bart Baute, a été nommé CEO. Les ventes continuent d'augmenter à deux chiffres en Belgique et en France. Par ailleurs, les partenariats noués avec des banques représentent des opportunités importantes. EMAsphere vient de lancer une solution complètement automatisée sur le mode du Freemium. Les cash-flows sont pilotés d'une manière rigoureuse, quitte à ralentir la croissance.

\\ **Emulco** La société basée dans port de Gand a connu un excellent premier quadrimestre mais a fait face à un ralentissement au cours du deuxième en raison des difficultés de l'industrie des panneaux de bois liées au

secteur de la construction. Cependant, la diversification vers d'autres secteurs tels que l'emballage a permis de maintenir un chiffre d'affaires stable. Le pipeline de projets permet d'envisager sereinement l'avenir pour les émulsions biologiques d'Emulco même si le cycle de vente est long vu le caractère innovant des solutions. Une stratégie de prix plus agressive pour aller chercher du volume et des nouveaux clients ainsi que du travail à façon pour tiers a également été mise en place.

\\ **Probiotic Group** Le caractère innovant des produits ainsi que le positionnement en B2B(2C) rendent la progression des ventes plus lente que prévu. Néanmoins, le contrat avec le géant norvégien du FMCG Orkla, le succès de la gamme scandinave Simple Goods ou encore les contacts en R&D avec des multinationales dans le domaine de l'hygiène confortent la pertinence et la tendance de leurs produits naturels dans ce secteur.

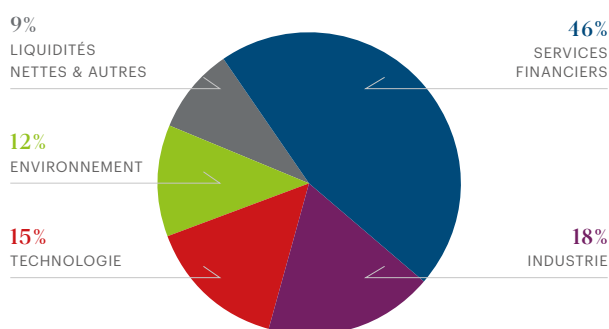
\\ **Newtree Impact** La société d'investissement spécialisée dans les secteurs de l'Agri/Food Tech a réussi à lever avec succès 4,3 M€ en début d'année. Ce montant a été utilisé pour consolider sa stratégie d'investissement au sein de ses fonds et de ses participations, notamment Proteon Pharmaceuticals en Pologne et Newtree Group SA en Belgique (activité historique dans le chocolat premium). De plus, elle a pu finaliser de nouvelles transactions au cours de ce semestre incluant des investissements dans EvodiaBio au Danemark, Heura Foods en Espagne et Fable Foods en Australie.

Actif Net Réévalué

L'ANR du groupe est calculé une fois par an et est publié dans le rapport annuel de Whitestone Group. Lors de sa dernière publication en avril 2023, l'ANR du groupe calculé au 31 décembre 2022 s'élevait à 29,5 M€, ce qui représentait une valeur de 12,96 € par action.

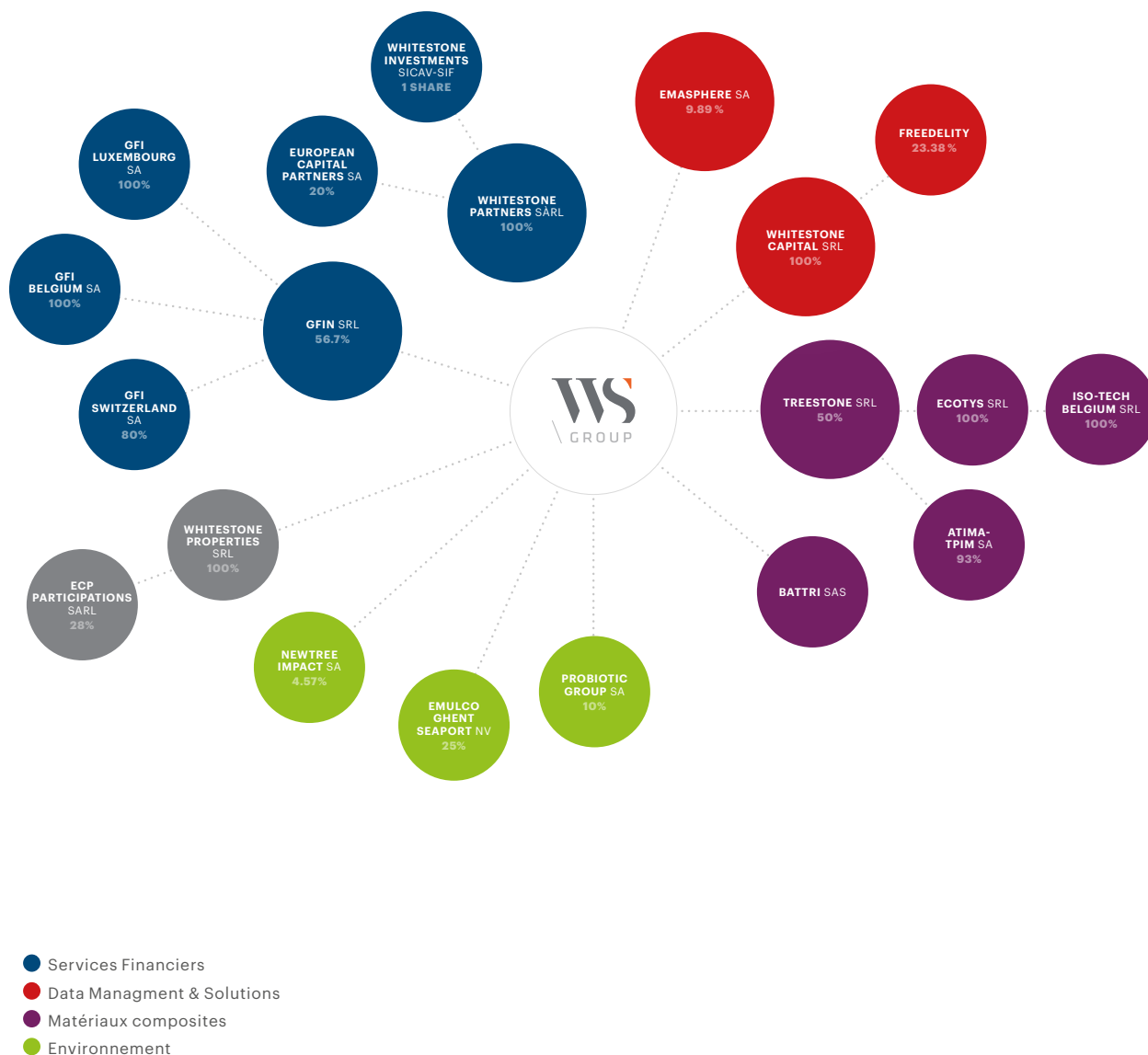
Au 30 juin, sa répartition sectorielle n'a pas changé. L'investissement dans la société Battri SAS finalisé en juillet est inclus dans l'organigramme ci-dessous. L'exposition au secteur industriel est ainsi passée de 14% à 18% et le pourcentage en liquidités nettes a diminué d'autant.

(en % de l'ANR)



Pour de plus amples informations sur la méthode de calcul de l'ANR et la charte de valorisation se trouvent dans le rapport annuel 2022.

Structure et Gouvernance



Au cours du premier semestre 2023, il n'y a eu aucun changement au niveau de la structure.

L'investissement dans la société Battri SAS a été finalisé en juillet et est inclus dans l'organigramme ci-dessous.

Structure & Gouvernance

Au cours du premier semestre 2023, il n'y a eu aucun changement au niveau de la gouvernance du Groupe

Le Conseil d'administration

PHM ADVISORY SRL représentée
par **Philippe Masset***
Président

INTERPRIM'S représentée
par **Frédéric Pouchain**
Administrateur-Délégué

Sandro Ardizzone

Olivier Pirotte

AGROPELLETS SRL représentée
par **Jean-François Gosse***

ALTERNADYVE SRL représentée
par **Antoinette d'Yve de Bavay***

La société d'investissement et de financement
du Brabant Wallon – Invest BW représentée
par **Pierre de Waha-Baillonville**

La société simple REPAMA représentée
par **Simon Renwart**

2BAU SRL représentée
par **Imre de Coster**

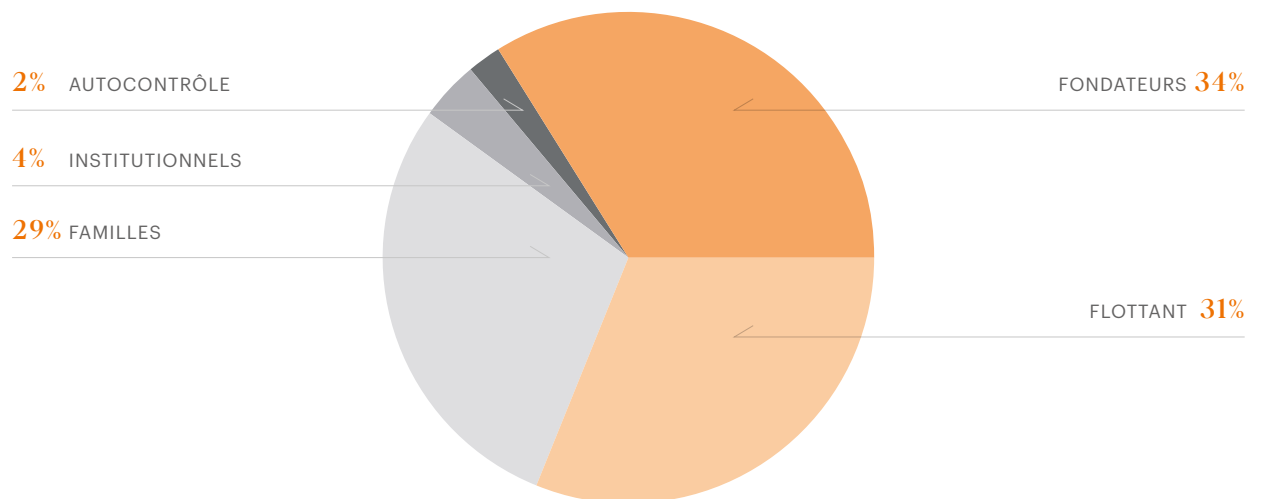
NAM INVEST BV représentée
par **Maximilien d'Oreye de Lantremange**

*Administrateur indépendant

Actionnariat et déclarations de transparence

Capital et prime d'émission (en €)	15.677.943
Nombre total d'actions	2.278.375
Auto-contrôle	-47.690
Nombre d'actions avec droit de vote	2.230.685
Nombre d'actions avec droit de vote double ¹	66
Nombre total d'actions avec droit de vote	2.230.751

Le tableau ci-dessus reprend le total du capital, le nombre d'actions et de droits de vote à la date du 30 juin 2023



1. En vertu de l'article 7:53 du Code des sociétés et des associations et de l'article 27, paragraphe deux des statuts de la Société, un double droit de vote est attribué aux actions de la société entièrement libérées qui sont inscrites depuis au moins deux années sans interruption au nom du même actionnaire dans le registre des actions nominatives. Le délai de deux ans commence à courir à la date où les actions sont inscrites au nominatif dans le registre des actions nominatives

Annexe Règles d'évaluation

Règles d'évaluation établies par le Conseil d'Administration, sans préjudice de l'application des règles d'évaluation reprises ci-dessous, les règles d'évaluation stipulées dans l'arrêté royal du 29 avril 2019 portant exécution du Code des sociétés et des associations sont également d'application.

1 Evaluation de l'actif

1.1. Frais d'établissement

Les frais d'établissement sont évalués à leur valeur d'acquisition; les frais de restructuration, autres que ceux acquis de tiers, sont évalués à leur coût de revient.

Les frais d'établissement et d'augmentation de capital sont portés à l'actif et sont amortis selon la méthode linéaire au taux de 20%.

Les frais d'émission d'emprunts sont activés et l'amortissement est réparti sur toute la durée de l'emprunt. Les autres frais d'établissements sont portés à l'actif et sont amortis selon la méthode linéaire au taux de 20%.

Les frais de restructuration sont activés et sont amortis selon la méthode linéaire au taux de 20%.

Les dotations aux amortissements se font prorata temporis durant l'année de l'acquisition.

1.2. Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur valeur d'acquisition. Les immobilisations incorporelles, autres que celles acquises de tiers, sont évaluées à leur coût de revient dans la mesure où celui-ci ne dépasse pas une estimation prudemment établie de la valeur d'utilisation de ces immobilisations ou de leur rendement futur pour l'entreprise.

La durée de l'amortissement est fixée au cas par cas ; toutefois, si les amortissements de frais de recherche et de développement et de goodwill sont répartis sur plus de cinq ans, justification doit en être donnée.

La durée d'amortissement des licences et des logiciels varie entre 20% et 33,33%.

Les dotations aux amortissements se font prorata temporis durant l'année de l'acquisition.

Les immobilisations incorporelles dont l'utilisation n'est pas limitée dans le temps ne font l'objet de réductions de valeur qu'en cas de moins-value ou de dépréciation durables.

1.3. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles, autres que celles engagées pour le paiement d'une rente viagère ou en vertu d'un contrat de location-financement ou de contrats similaires, sont évaluées à leur valeur d'acquisition.

Les droits d'usage dont l'entreprise dispose sur des immobilisations corporelles en vertu de contrats de location-financement ou de contrats similaires, sont portés à l'actif, à concurrence de la partie des versements échelonnés prévus au contrat, représentant la reconstitution en capital de la valeur du bien, objet du contrat.

Est repris sous la valeur d'acquisition des biens acquis contre paiement d'une rente viagère le capital nécessaire au moment de l'acquisition, pour assurer le service de la rente, augmenté du montant payé au comptant et des frais.

Suivant la nature des immobilisations corporelles acquises, le conseil d'administration décide au cas par cas pour chacune des acquisitions de l'exercice de la méthode d'amortissement ainsi que du taux applicable.

En règle, il sera fait application des taux généralement admis par l'Administration des Contributions Directes.

Sauf dérogations décidées, dans le cas d'espèce, par le conseil d'administration, les méthodes d'amortissement et les taux applicables seront les suivants :

- Constructions : 5% linéaire
- Machines et outillages : 6,67% linéaire à 33,33% linéaire
- Petit matériel : 20% linéaire à 33,33% linéaire
- Matériel de bureau : 20% linéaire à 33,33% linéaire
- Matériel informatique : 20% linéaire à 33,33% linéaire
- Logiciels informatiques : 20% linéaire à 33,33% linéaire
- Matériel promotionnel : 20% linéaire
- Voitures et véhicules utilitaires : 20% linéaire à 33,33% linéaire
- Leasing : 6,67% linéaire à 33,33% linéaire ou durée du contrat
- Aménagements en immeubles loués : 10% linéaire à 11,11% linéaire.

Les dotations aux amortissements se font prorata temporis durant l'année de l'acquisition.

Les immobilisations corporelles dont l'utilisation n'est pas limitée dans le temps ne font l'objet de réduction de valeur qu'en cas de moins-value ou de dépréciation durables.

1.4. Immobilisations financières

Les participations et actions sont évaluées à leur valeur d'acquisition, frais accessoires exclus. La valeur d'acquisition des participations, actions ou parts reçues en rémunération d'apports ne consistant pas en numéraire ou résultant de la conversion de créances, correspond à la valeur conventionnelle des biens et valeurs apportés ou des créances converties. Toutefois, si cette valeur conventionnelle est inférieure à la valeur de marché des biens et valeurs apportés ou des créances converties, la valeur d'acquisition correspond à cette valeur supérieure du marché.

Les titres à revenu fixe sont évalués à leur valeur d'acquisition, frais accessoires exclus. Lorsque leur rendement actuariel, calculé à l'achat en tenant compte de leur valeur de remboursement à l'échéance, diffère de leur rendement facial, la différence entre la valeur d'acquisition et la valeur de remboursement est prise en résultat prorata temporis sur la durée restant à courir des titres, comme élément constitutif des intérêts produits par ces titres et est portée, selon le cas, en majoration ou en réduction de la valeur d'acquisition des titres, à moins que la prise en résultat du rendement actuariel par rapport à la prise en résultat du seul rendement facial n'ait qu'un effet négligeable. La prise en résultats de cette différence se produit, le cas échéant, sur base actualisée.

En ce qui concerne des titres dont le revenu est constitué exclusivement, d'après les conditions d'émission, par la différence entre le prix d'émission et la valeur de remboursement, la prise en résultat de cette différence se fait sur une base actualisée, en tenant compte du rendement actuariel à l'achat.

Sans préjudice aux dispositions de l'arrêté royal du 29 avril 2019 (Code des Sociétés), les créances sont portées au bilan à leur valeur nominale.

Les participations et les actions, reprises sous cette rubrique, font l'objet de réductions de valeur en cas de

moins-value ou de dépréciation durables justifiées par la situation, la rentabilité ou les perspectives de la société dans laquelle les participations ou les actions sont détenues.

Les créances, y compris les titres à revenu fixe, reprises sous cette rubrique, font l'objet de réductions de valeur si leur remboursement à l'échéance est en tout ou en partie incertain ou compromis.

1.5. Stocks

Matières premières, fournitures et marchandises

Les matières premières, fournitures et marchandises sont évaluées à leur valeur d'acquisition ou à la valeur de marché à la date de clôture de l'exercice, lorsque cette dernière est inférieure. L'évaluation à la valeur inférieure de marché ne peut être maintenue si ultérieurement la valeur de marché excède la valeur inférieure retenue pour l'évaluation des stocks.

La valeur d'acquisition des matières premières, fournitures et marchandises, est déterminée conformément à l'arrêté royal du 29 avril 2019 (Code des Sociétés), par une individualisation du prix de chaque élément.

Produits finis

Les produits finis sont évalués à leur valeur d'acquisition ou à la valeur de marché à la date de clôture d'exercice, lorsque cette dernière est inférieure. L'évaluation de la valeur inférieure de marché ne peut être maintenue si, ultérieurement, la valeur de marché excède la valeur inférieure retenue pour l'évaluation des stocks.

La valeur d'acquisition des produits finis est déterminée conformément à l'arrêté royal du 29 avril 2019 (Code des Sociétés) par une individualisation du prix de chaque élément.

Les produits finis fabriqués par l'entreprise même sont évalués à leur coût de revient.

Le coût de revient des produits finis comprend uniquement :

- le prix d'achat des matières premières, matières consommables et fournitures ;
- les coûts de fabrication qui sont directement imputables au produit ou au groupe de produits ;
- une quote-part d'une partie des coûts indirects de fabrication.

En-cours de fabrication

Les en-cours de fabrication sont évalués à leur coût de revient :

- le prix d'achat des matières premières, matières consommables et fournitures ;
- les coûts de fabrication qui sont directement imputables au produit ou au groupe de produits ;
- une quote-part d'une partie des coûts indirects de fabrication.

Commandes en cours d'exécution

Les commandes en cours d'exécution sont évaluées à leur coût de revient, majoré compte tenu du degré d'avancement des travaux de fabrication, de l'excédent du prix stipulé au contrat par rapport au coût de revient lorsque cet excédent est devenu raisonnablement certain.

Le coût de revient des commandes en exécution comprend uniquement :

- le prix d'achat des matières premières, matières consommables et fournitures ;
- les coûts de fabrication qui sont directement imputables au produit ou au groupe de produits ;
- une quote-part d'une partie des coûts indirects de fabrication.

1.6. Créances à plus d'un an et à un an au plus

Sans préjudice aux dispositions de l'arrêté royal du 29 avril 2019 (Code des Sociétés), les créances sont portées au bilan à leur valeur nominale.

Les créances à plus ou à moins d'un an, qui ne sont pas reprises sous la rubrique « immobilisations financières », font l'objet de réductions de valeur si leur remboursement à l'échéance est en tout ou en partie incertain ou compromis ou lorsque leur valeur de réalisation à la date de clôture de l'exercice est inférieure à leur valeur comptable déterminée conformément à l'arrêté royal du 29 avril 2019 (Code des Sociétés).

Des réductions de valeur complémentaires sont actées sur les créances à plus ou à moins d'un an pour tenir compte soit de l'évolution de leur valeur de réalisation ou de marché, soit des aléas justifiés par la nature des avoirs en cause ou de l'activité exercée.

1.7. Placements de trésorerie et valeurs disponibles

Les actions propres de l'entreprise sont comptabi-

lisées à leur valeur d'acquisition, frais accessoires exclus. Les actions sont évaluées au prix d'achat, frais accessoires exclus ou à leur valeur d'apport.

Les titres à revenu fixe sont évalués au prix d'achat, frais accessoires exclus ou à leur valeur d'apport.

Lorsque le rendement actuariel calculé à l'achat en tenant compte de leur valeur de remboursement à l'échéance, diffère de leur rendement facial, la différence entre la valeur d'acquisition et la valeur de remboursement est prise en résultat prorata temporis sur la durée restant à courir des titres, comme éléments constitutifs des intérêts produits par ces titres et est portée, selon le cas, en majoration ou en réduction de la valeur d'acquisition des titres, à moins que la prise en résultat du rendement actuariel par rapport à la prise en résultat du seul rendement facial n'ait qu'un effet négligeable. La prise en résultats de cette différence se produit, le cas échéant sur une base actualisée, compte tenu du rendement actuariel à l'achat.

En ce qui concerne des titres dont le revenu est constitué exclusivement, d'après les conditions d'émission, par la différence entre le prix d'admission et la valeur de remboursement, la prise en résultat de cette différence se fait sur une base actualisée, en tenant compte du rendement actuariel à l'achat.

Les valeurs disponibles sont comptabilisées à leur valeur d'acquisition.

Les placements de trésorerie et les valeurs disponibles font l'objet de réductions de valeur lorsque leur valeur de réalisation à la date de clôture de l'exercice est inférieure à leur valeur d'acquisition.

Des réductions de valeur complémentaires sont actées pour tenir compte de l'évolution de leur valeur de réalisation ou de marché.

2 Evaluation du passif

2.1. Provisions pour risques et charges

Les provisions pour risques et charges ont pour objet de couvrir les pertes ou charges nettement circonscrites quant à leur nature, mais qui, à la date de clôture de

l'exercice, sont ou probables ou certaines mais indéterminées quant à leur montant.

Outre les provisions, constituées conformément à l'arrêté royal du 29 avril 2019 (Code des Sociétés), des provisions sont constituées, le cas échéant, pour couvrir d'autres risques et charges relatifs à :

- des engagements en matière de rente viagère ;
- des charges découlant de sûretés personnelles ou réelles constituées en garantie de dettes ou d'engagement de tiers ;
- des charges découlant d'engagements relatifs à l'acquisition ou à la cession d'immobilisation
- l'exécution de commandes passées ou reçues ;
- des fluctuations de prix ;
- des positions et marchés à terme en devises ou en marchandises ;
- des garanties ;
- des litiges en suspens.

Les provisions pour les risques et charges citées ci-dessus sont uniquement constituées en cas de risques prévisibles et de charges permanentes qui peuvent exercer une influence sur le résultat de l'exercice en cours ou des exercices suivants. Le montant des provisions est déterminé sur base d'une estimation objective des documents dont les risques et les charges ressortent.

2.2. Impôts différés

Les impôts différés sur les subsides en capital et les plus-values réalisées sont initialement évalués au montant normal de taxation qui les aurait frappés, si ces subsides et plus-values avaient été taxés à charge de l'exercice au cours duquel ils ont été taxés. L'évaluation se fait sur base du taux d'imposition moyen.

Ils sont évalués sous déduction de l'effet des réductions d'impôts et immunisations dont il est probable, au moment où ces subsides et ces plus-values sont actés, qu'il résultera, dans un avenir prévisible, une diminution de la charge fiscale afférente à ces subsides et ces plus-values.

2.3. Dettes à plus d'un an et à un an au plus

Sans préjudice aux dispositions de l'arrêté royal du 29 avril 2019 (Code des Sociétés), les dettes sont comptabilisées à leur valeur nominale.

Les engagements découlant des droits d'usage dont l'entreprise dispose sur des immobilisations corporelles en

vertu de contrats de location-financement ou de contrat similaires sont évalués chaque année à concurrence de la partie des versements échelonnés prévus au contrat, représentant la reconstitution en capital de la valeur du bien, objet du contrat.

2.4. Réévaluation

Les immobilisations corporelles et les participations et actions, qui sont reprises sous les immobilisations financières, ne font pas l'objet de réévaluation.

2.5. Conversion de devises

Lorsque, à la date du bilan, des avoirs, des dettes et des engagements libellés en devises étrangères font partie des fonds propres de la société et que ces fonds propres sont soumis à l'impôt, ils sont convertis au cours de clôture du marché au comptant à la date du bilan ou du jour suivant de cotation.

Les montants convertis des devises étrangères sont repris comme suit dans le résultat de l'exercice : les écarts de conversion positifs ne sont pas inclus dans le résultat de l'exercice au cours duquel ils ont été réalisés; les écarts de conversion négatifs sont directement pris en charge au cours de l'exercice concerné.

Les comptes annuels des filiales libellés en devises étrangères sont convertis de la manière suivante :

- les actifs et passifs sont convertis au cours de clôture, à l'exception des capitaux propres qui sont convertis au cours historique ;
- les charges et produits sont convertis au cours moyen de l'exercice ;
- les écarts de conversion résultant de l'application de ces principes sont portés à la rubrique.

**Déclaration
de la personne responsable**

INTERPRIM'S SA, représentée
par Monsieur Frédéric Pouchain,
en sa qualité d'Administrateur-délégué,
atteste au nom et pour compte
du conseil d'administration que,
à sa connaissance, les états
financiers semestriels au 30 juin 2022,
établis conformément aux normes
comptables applicables, donnent
une image fidèle du patrimoine,
de la situation financière
et des résultats de la société.

Whitestone Group^{SA}

Frédéric Pouchain \ CEO
f.pouchain@whitestone.eu

Route de Genval 32
1380 Lasne
RPM Brabant Wallon 0467.731.030

www.whitestone.eu

TICKER \ ROCK (Euronext Bruxelles)

\ GROUP



Whitestone